



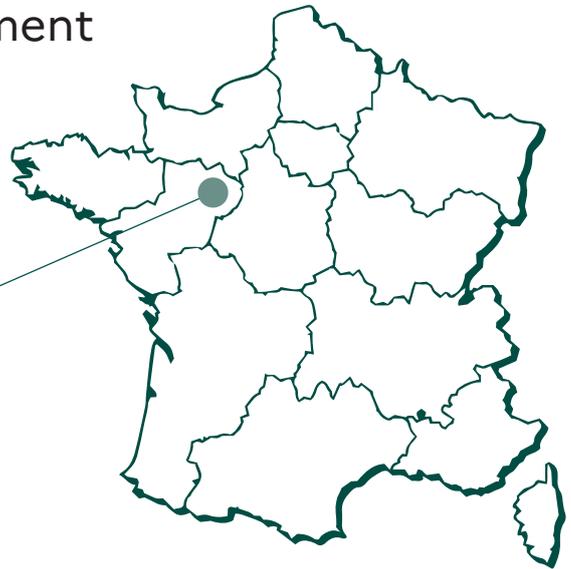
Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Le Pratique

La Milesse, Pays de la Loire

Entreprise créée en 1910 / 30 employés
Usinage et assemblage / 1 site

Chiffre d'affaires : 4,1 millions d'euros



La mesure

Doté de 400 millions d'euros d'ici à 2022, le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à soutenir les projets d'investissement industriel qui participent à la dynamique économique d'un territoire. Avec l'ambition de maintenir ou créer des emplois, de gagner en compétitivité ou encore de contribuer à la transition écologique, ce fonds assure notamment le financement de création ou d'extension de sites industriels et de modernisation d'outils de production.

La belle histoire

La société Le Pratique a été créée en 1910 au Mans. Ses trente techniciens et trois apprentis y fabriquent des pièces de machinerie pour l'industrie aéronautique, la chimie et la pétrochimie, le secteur médical et l'agriculture.

La diversité du carnet de commandes de la société lui a évité d'être trop affectée par la baisse d'activité de l'industrie aéronautique en 2020. À présent, Le Pratique souhaite se tenir prête à la reprise de cette activité grâce à une nouvelle certification de sécurité et de nouvelles solutions aux limites de sa production. La société prévoyait l'achat de nouvelles machines numériques de fraisage grand axe qui permettent l'usinage de pièces par enlèvement de matière. Cet investissement, d'un montant de 450 000 euros, était remis en cause en raison des incertitudes économiques de 2020.

Le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires apporte une aide de 310 000 euros à la société Le Pratique. Elle lui permet d'acheter les machines et de financer l'outillage annexe, l'informatisation et le réaménagement des postes de travail, ainsi que la formation des techniciens.

Témoignage



Loïc Bessin
Président

“ Nos techniciens ont l'expérience et le savoir-faire pour proposer à nos clients les solutions les plus adaptées et les moins onéreuses. Même pendant la crise, nous avons continué à embaucher. L'aide du plan France Relance nous permet de rebondir tout de suite, avec de nouveaux moyens de production, certifiés et une capacité suffisante pour la reprise de l'activité. ”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gov.fr](https://planderelance.gov.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Entreprises »
- 3 Mesure « Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie »